

## BARÈME HONORAIRES TRANSACTION

(Valable à compter du 01/01/2025)



### 1. Simplicité, transparence et efficacité

Honoraires **partagés équitablement** entre le **vendeur** et l'**acquéreur**, calculés sur le prix net vendeur et du **même pourcentage**, quel que soit la valeur de votre bien



### 2. Barème des honoraires partagés maximum (TTC)

Offre	Simple	Confiance	Confiance +
Honoraires en % sur prix de vente net vendeur	6%	5,5%	<b>5%</b>

Exemple (Mandat Confiance +) :

Pour un bien vendu à 450 000 € net vendeur, les honoraires totaux s'élèvent à 22 500 € TTC (11 250 € TTC à la charge du vendeur et 11 250 € TTC à la charge de l'acquéreur)



\*Les montants incluent la TVA au taux en vigueur

\*\*Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux du mandat d'origine

### 3. Des mandats exclusifs pour un service premium optimal

- Mandat **Confiance** : Honoraires réduits de plus de **8 %**, engagement de **3 mois** avec une **mise en valeur et une diffusion premium**
- Mandat **Confiance +** : Honoraires réduits de plus de **16 %**, prix de commercialisation dans la fourchette de l'estimation, avec un **engagement à la carte**, flexible et sans contrainte.



### 4. Inter-agence « Ongi etorri »

Nous croyons à la force de la **collaboration**. Dans le cadre d'une vente réalisée en partenariat **avec un confrère** (agences ou mandataires), les honoraires prévus au mandat seront répartis comme suit :

- 60 %** pour le détenteur du mandat
- 40 %** pour le confrère ayant présenté l'acquéreur

**"Zure etxea, gure konpromisoa"**

(Votre maison, notre engagement)